



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE**

-----  
**ANNÉE 2021 – Numéro 18 du 10 février 2021**  
-----

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)**

Gestion de crise

Arrêté 52-2021-02-084 du 10 février 2021 portant interruption des services de transports routiers scolaires du département de la Haute-Marne



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

GESTION DE CRISE

**ARRÊTÉ N° 52-2021-02-084 DU 10 FÉVRIER 2021**

**portant interruption des services de transports routiers scolaires du département de  
la Haute-Marne**

Le Préfet de la Haute-Marne,

**VU** le code de la Route et notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police et de circulation, les articles R.411-4 et R.411-18 ;

**VU** le Code de l'éducation ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.112-1 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et notamment son article 15 portant transfert à la Région par le Département de ses compétences d'Autorité organisatrice des Transports Interurbains et des Transports Scolaires ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-08/EMIZ du 12/11/2020 relatif à la gestion des évènements zonaux de crises routières ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 nommant Joseph ZIMET préfet de la Haute-Marne ;

**VU** le décret du 6 décembre 2017 portant nomination de François ROSA, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté ministériel n°U14636600035834 du 21 août 2019 portant nomination de M. Reynald BEN MIR, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer en qualité de directeur des services du cabinet du Préfet de la Haute-Marne;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020 nommant Xavier LOGEROT Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Marne ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2019 nommant Isabelle LOREAUX, Directrice Départementale Adjointe des Territoires de la Haute-Marne ;

**CONSIDÉRANT** les perturbations météorologiques marquées (neige et verglas) qui affectent le département de la Haute-Marne générant des difficultés de déneigement d'une grande partie du réseau secondaire empreinté par les transports scolaires, avec un réel danger de glissement des chaussées. Ces conditions nécessitent de prévoir une interruption momentanée des transports scolaires ;

**CONSIDÉRANT** l'incertitude sur les conditions prévisionnelles de circulation ;

**CONSIDÉRANT** que ces conditions ne présentent pas toutes les garanties de sécurité pour les transports scolaires,

Après consultation du Pôle Transport de la Région Grand Est et des prévisions du Conseil Départemental de la Haute-Marne sur les conditions de circulation ;

**SUR** proposition du Directeur départemental des territoires,

#### ARRÊTE :

**Article 1 :** les services de transports scolaires seront interrompus sur l'ensemble du département de la Haute-Marne le 11 février 2021 pour la journée

**Article 2 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 3** : le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur des services du cabinet de la Haute-Marne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, le commandant du groupement de Gendarmerie départementale de la Haute-Marne, le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et de la diffusion du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 10 février 2021



Le Préfet,

